

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées CNAM FG 15 \(24\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 24 décembre 1884](#)

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur J. Lagneau, 24 décembre 1884

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[24 décembre 1884](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Lagneau, J.](#)

Lieu de destinationLaeken, Bruxelles (Belgique)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur un litige avec la Ville de Bruxelles relatif à la propriété de Laeken. Godin ne souhaite pas engager une procédure perdue d'avance et doute que Lejeune, avocat à la Cour de cassation puisse plaider en Cour d'appel contre un arrêt rendu par la Cour de cassation autorisant la Ville de Bruxelles à percevoir un péage sur le canal.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

### Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lejeune \[avocat\]](#)

Lieux cités

- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Canal de Willebroek \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Louvain \(Belgique\)](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)

Collation2 p. (316r, 317v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quint Camille  
24 X<sup>bre</sup> 86

Monsieur Legrand

Les documents que vous  
m'adressez concernant la  
"Société" canal me sur-  
prenent. En effet, je vois que  
vous êtes seul en  
cause dans le procès  
quand je croyais au  
contraire, que nous exer-  
cions une action solidaire  
avec les riverains et la  
commune de Battice.

Je ne comprends pas  
comment il se fait que

cette affaire ait été sou-  
tenue en de telles condi-  
tions.

Il me semble donc que  
la procédure devant le  
tribunal de Louvain sera  
de nouveaux frais que  
vous allez avoir à sup-  
porter, sans aucune  
chance de succès.

La Cour de Cassation  
a cassé l'arrêt de la Cour  
d'appel de Bruxelles et  
reconnaitant que la ville  
de Battice a le droit  
d'exiger une péage, je  
ne vois pas comment

Nous pourrions espérer  
un jugement contraire.

Il faudrait donc pour  
sentir encore ce dernier  
effort que M. Lejeune  
consentît et s'en charger  
à des conditions peu  
onéreuses. Mais vous me  
présentez ce M. Lejeune  
comme avocat à la cour  
de cassation, en ce cas il  
ne pourrait pas, je pense,  
plaider en cours d'appel.  
Qu'est-ce que cela veut  
dire ?

Examinez donc cette

affaire de concert avec  
l'avocat qui suivra  
avant de prendre une  
décision. Je m'en  
remets complètement  
à la suite que vous  
jugerez à propos de  
donner.

Je vous salue bien  
sincèrement

Dodin